

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/373/Add.1
23 mars 2001

(01-1458)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

Les États-Unis ont fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 12 mars 2001.

Butène, homopolymère; Exemption de l'obligation d'appliquer une limite maximale de résidus.

Le règlement notifié établit une exemption de l'obligation d'appliquer une limite maximale de résidus pour le butène, homopolymère utilisé comme ingrédient inerte dans ou sur des cultures en cours de croissance ou appliqué à des produits agricoles à l'état brut après récolte ou à des animaux. Une demande d'exemption de l'obligation d'appliquer une limite maximale de résidus a été soumise à l'EPA au titre de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) modifiée par la Loi de 1996 sur la protection de la qualité des produits alimentaires (FQPA). Le texte notifié supprime l'obligation d'établir une limite maximale admissible de résidus pour le butène, homopolymère.

Le règlement prend effet au 12 mars 2001. Les objections et les demandes d'audition doivent parvenir à l'EPA pour le 11 mai 2001 au plus tard.

Le texte intégral de l'addendum (règle finale) de cinq pages, avec des instructions pour la communication d'objections et pour la présentation de demandes d'audition, est disponible à l'adresse ci-après:

United States SPS Enquiry Point/Notification Authority
USDA/FAS/FSTSD
ATTN: Carolyn F. Wilson
Room 5545 South Agriculture Building
Stop 1027
1400 Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20250

Téléphone: (202) 720-2239

Téléfax: (202) 690-0677

Courrier électronique: ofsts@fas.usda.gov